

l'homosexualité, c'est-à-dire les exceptions concernant les actes de la vie privée entre conjoints ou entre adultes consentants. Cet article vise à modifier les articles 147 et 149 de façon à en rendre les dispositions inapplicables aux actes que je viens de mentionner.

Monsieur l'Orateur, je m'oppose à cet amendement pour des raisons que je vais bientôt énumérer. Cet amendement aurait pour effet de faire disparaître du Code criminel le sujet de l'homosexualité et ses implications.

• (3.20 p.m.)

Or, monsieur l'Orateur, si l'on supprime ce sujet du Code criminel, étant donné qu'actuellement il ne relève pas non plus du Code civil, de quoi relèvera l'homosexualité? Voilà ce que j'aimerais savoir. Ne s'agira-t-il alors que d'une question personnelle?

Il semble, d'après les discours que le premier ministre a prononcés, lorsqu'il a présenté la première version de ce bill, et celui de l'actuel ministre de la Justice, qu'on veuille en faire une question d'ordre personnel et je m'y oppose énergiquement. Je considère l'homosexualité comme une déviation sexuelle, comme une certaine déviation mentale et comme une maladie et, à ce titre, comme une affection qui devrait être traitée.

Monsieur l'Orateur, je ne suis pas du tout étonné de cet amendement que le ministre de la Justice parraine. Au fait, on connaît l'attitude de nos gouvernements tant fédéraux que provinciaux, qui, il n'y a pas tellement longtemps, ont tenté par tous les moyens de faire de l'alcoolique un dégradé, un homme perdu à tout jamais, un vicieux, et n'ont absolument rien fait, jusqu'à tout récemment, pour combattre ces préjugés qu'ils entretenaient par leur silence et leur inaction. Il n'est pas étonnant que le gouvernement fuie les responsabilités devant une maladie et veuille soustraire du Code pénal l'homosexualité, car, en même temps, il ne fait absolument aucune proposition visant à réhabiliter ces malades.

Voilà, monsieur l'Orateur, des remarques que je ne voulais pas trop longues, mais que je tenais à faire. A une question orale qui avait été posée par un député, monsieur l'Orateur, un ministre a répondu qu'il recevait d'innombrables lettres exigeant que le Parlement adopte au plus vite ce fameux bill omnibus destiné à amender le Code criminel.

Monsieur l'Orateur, je veux lui dire que nous, du Ralliement créditiste, n'avons pas fait comme la plupart des députés libéraux. Nous n'avons pas craint de consulter nos électeurs et nous avons organisé des réunions dans nos circonscriptions. Nous avons expédié des circulaires par envois collectifs ou autrement; nous avons présenté des émissions de

[M. Fortin.]

radio. Nous avons, par tous les moyens possibles, consulté honnêtement les gens, non pas en les indisposant à l'égard du gouvernement, mais en nous assurant une information objective, en vue de connaître leur point de vue.

Monsieur l'Orateur, à la suite des informations recueillies et des consultations qui ont été tenues, au moins dans les 14 circonscriptions représentées par le Ralliement créditiste, nous devons conclure que la population de toutes nos circonscriptions est tout à fait opposée au bill à l'étude, et pas nécessairement contre le présent gouvernement. Je désire être objectif et préciser que c'est au présent bill que l'on s'oppose, puisqu'en l'adoptant, le gouvernement s'arroge le droit, en déterminant quand il y a vie, de permettre des homicides en série au lieu d'humaniser la présente loi.

Tous les jours, nombre de gens nous écrivent pour nous dire qu'ils s'opposent à ce bill, et ils nous supplient, en notre qualité de députés ou d'êtres humains, en supposant qu'il y ait encore des humains en cette enceinte, car, à entendre parler les députés et les ministres sur ce sujet, je suis porté à en douter, de nous y opposer, non pas en vue de conserver le Code criminel, tout poussiéreux qu'il est actuellement, mais en vue de le moderniser, de l'humaniser, afin de ne pas s'opposer au bien-être de l'humanité, comme on veut le faire dans le bill à l'étude.

J'ai en main une lettre reçue de M^{me} Thérèse Leduc, de Victoriaville, qui se lit comme il suit:

Je suis contre l'avortement, selon notre conscience, c'est non.

Elle dit: Je vous remercie, je vous supplie d'aller plus loin et de combattre ce bill en notre nom.

J'ai une lettre de M^{me} André Hébert, également de Victoriaville. Au fait, je pourrais en citer tout l'après-midi, toute la soirée et toute la journée de demain. Je désire tout simplement lire celle-ci pour indiquer que les gens de nos circonscriptions ne sont peut-être pas aussi idiots que certains députés le croient, car ils sont très bien renseignés et savent où le présent gouvernement veut nous mener avec ce bill.

M^{me} Hébert, de la rue Académie, de Victoriaville, me dit dans sa lettre que je recevais ce matin, et que je lis. Elle est assez brève pour bien montrer aux députés qu'ils doivent y penser deux fois avant de voter pour ce bill, sous la botte du premier ministre, car ils poseraient alors un acte criminel. Je cite:

Non, la vie doit être sauvegardée avec un soin extrême dès la conception: «L'avortement et l'infanticide sont des crimes abominables.»